



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CAPES

Question écrite n° 38489

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur des aspects inquiétants de la circulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du 17 octobre 2008, relative à la campagne d'habilitation de diplômes de master pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement (n° 0805693). Il est en effet fâcheux que le niveau d'exigence disciplinaire du CAPES puisse devenir celui de la licence dans le cadre d'une " mastérisation " systématique des concours de recrutement de l'éducation nationale. Un projet concomitant de révision du statut des enseignants chercheurs laisse craindre, par ailleurs, une institutionnalisation des missions secondaires laissées jusqu'à présent à leur discrétion. Cette évolution a toute chance d'affaiblir la qualité de la recherche française, adossée traditionnellement au domaine universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38489

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11053

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)